

APPROUVE PAR LES MEMBRES DU COMITE PRESENTS A LA REUNION DU COMITE DU 19/10/2026

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr – site : www.canalduforez.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE
DU 22 JUIN 2026

Etaient présents : (par ordre alphabétique)

M. BERGER Rémi
Mme BROSSE Chantal, Présidente
Mme CHEMINAL Maryline
M. CORNU Christophe
M. COUCHAUD Patrice
M. CROZIER Julien
M. DETOUR Claude
Mme FAYARD Stéphanie
M. FRECHET Daniel
M. FRECON Laurent
Mme GENEPIER Sylvie
M. GEROSIER Rémi
M. LARDON Eric
M. PALAIS Bertrand
M. PERRACHE Jean-Michel
M. RASCLE Jean-Michel
M. VERNET Gérard

Absents représentés : /

Absents ou Excusés : M. BONNEFOY Jean-Yves
Mme BRUEL Nicole
M. POMPORT Pierre-Henri

Invités :

M. FESCHE	SAUR
M. DURAND Guillaume	SAUR
M. GALICHET Julien	SAUR

Service du S.M.I.F. :

M. PION Julien
Mme BOULET Sylvie
Mme SONNALIER Isabelle

Secrétaire de séance : M. RASCLE Jean-François

Nombre de membres en exercice : 20

Présents : 17

Pouvoirs : 0

Votants : 17

Feuille d'émargement : 1

Date de la convocation : 10 juin 2026

Pièces jointes : 6

<p><u>SUJETS DEBATTUS</u></p>

DELIBERATIONS

SUJET 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 1^{ER} JUIN 2026

SUJET 2 – DEMANDES DE FOURNITURE D’EAU ANTENNE DE FEURS (UZIORE-EST)

SUJET 3 –ETUDES ARTERE DE PONCINS ET STOCKAGES

SUJET 4 – PARTENARIAT AVEC LOIRE FOREZ AGGLOMERATION – STATIONS METEOS

SUJET 5 – RECRUTEMENT GEOMATICIEN

SUJET 6 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D’AGRICULTURE DE LA LOIRE

**SUJET 7 – FOURNTIURE D’EAU SOUS-PRESSION AUX ASSOCIATIONS –
TARIFICATION FRAIS D’EXPLOITATION STATIONS UZORE ET VIGNASSES**

SUJET 8 – ADMISSION EN NON VALEUR

SUJET 9 – DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

SUJET 10 – DEPLACEMENT DES ELUS ET AGENTS DU SMIF

SUJET 11 – PPI QUINQUENNAL ET PPI 2027

INFORMATIONS ET DECISIONS

SUJET 12 – FIN DU RESEAU 3G MTOM – PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

SUJET 13 – LETTRE DE M. LE SOUS-PREFET SUR LA COMPETENCE EAU POTABLE

SUJET 14 – RENOUVELLEMENT CONTRAT EXPLOITATION ET MISE EN COMMUNE

SUJET 15 – CLASSEMENT DES DIGUES

SUJET 16 – ASA HOPITAL – EXTENSION RESEAU

SUJET 17 – CARRIERES DU SURY LE COMTAL

SUJET 18 – PLANNING

SUJET 19 – QUESTIONS DIVERSES

- Présentation équipe irrigation de SAUR et nouveau responsable irrigation

Voir diaporama en pièce jointe présenté par Guillaume DURAND, nouvelle organisation SAUR en présence de Nicolas FESCHE et son successeur Julien GALICHET, à savoir :

Nicolas FESCHE, Responsable de Territoire Auvergne Rhône-Alpes Loire – Haute-Loire

Guillaume DURAND, chef de secteur en charge du contrat avec le SMIF depuis plus de 20 ans, évolue au sein de SAUR pour occuper un poste de responsable de maintenance et travaux. Il présente son remplaçant Julien GALICHET et indique que l'équipe irrigation terrain ne change pas, le référent SMIF est Fabrice LOUPE. Guillaume DURAND reste présent en support pour cette saison estivale pour accompagner Julien GALICHET avec toute son équipe. La régulation du canal sera assurée par Guillaume DURAND, avec passation progressive à Julien GALICHET et Fabrice LOUPE. Le transfert des dossier en cours se fera progressivement.

Julien GALICHET, actuellement Chef de secteur sur le Roannais, occupera le poste de Guillaume DURAND. La phase de formation va se dérouler jusqu'en fin de saison, à partir de laquelle Guillaume DURAND envisage la passation définitive de poste avec prise de compétences complètes de Julien GALICHET.

Une discussion s'engage sur l'incident sur la qualité de l'eau brute en provenance de l'Antenne de Feurs jusqu'à l'usine de potabilisation de Feurs le samedi 13 juin 2025.

M. RASCLE intervient pour indiquer qu'il était présent sur le site avec Mme GARDON de CCFE. L'agent de SAUR est arrivé sur site à 7 h, une cellule de crise a été déclenchée par la Préfecture.

Guillaume DURAND explique que l'agent d'astreinte de SAUR a constaté que la turbidité de l'eau était supérieure à 150 NTU d'où la mise en suspension de particules et dépôts de sédiments dans la canalisation. Il pense que cela peut provenir d'une accélération du débit dans la canalisation due au démarrage de l'irrigation depuis le vendredi midi. L'ouverture de la vidange avant le point de desserte (regard avant la Loire) a été faite. Le retour à la normale de la turbidité s'est fait vers 15 heures.

Plusieurs solutions sont envisagées à savoir :

1 – nettoyage annuel du collecteur Uzore et de la bache du dégrilleur (prise d'eau de la retenue uzore), à prévoir avant la saison, hors chômage

2- Protocole de purges à définir avant la saison sur l'antenne de Poncins, en lien avec CCFE (à faire cana hors pression).

3 – métrologie en continu à installer à la station Uzore et au point de desserte (turbidimètre avec suivi), pour analyse de la turbidité et le COT (carbone organique total) antenne-Est et au point de desserte

4 – clapets anti-retour à mettre en place sur les deux piquages de Chambéon.

M. FRECON Laurent souhaite attendre un moment plus calme pour installer les clapets.

Les élus souhaitent être informés en priorité et qu'une communication renforcée soit instaurée entre les différents interlocuteurs concernés et surtout qu'une chaîne d'alerte soit mise en place en cas d'incident majeur.

Mme BROSSE tient à remercier SAUR pour leur présentation.

Mme BROSSE informe les membres du Comité que Gaëtan GUICHARD, Directeur du SMIF, est en arrêt maladie jusqu'au 19 juillet 2026. Elle souhaite apporter tout son soutien au personnel du SMIF lors de cette période compliquée. Elle participera au Comité Ressource en Eau (CRE) à la Préfecture à St Etienne. Mme FAYARD apportera son aide et insiste sur le fait qu'on sera tous mobilisés pour palier à cette absence. Mme BROSSE sera absente pour congés la semaine avant le 15 août et Mme FAYARD 15 jours avant.

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 1^{ER} JUIN 2026

➤ Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Mme BROSSE donne la parole à Julien PION pour présenter les deux points suivants figurant au diaporama (ci-annexé):

- Présentation d'un premier point d'information sur le fonctionnement du Canal
- l'actualité « ressource et irrigation »

Le synoptique du droit d'eau du Canal en été est présenté avec le débit Loire entrant dans le Barrage de Grangent et le déstockage possible, le débit réservé Loire en aval de Grangent avant et après 2014.

Cette présentation donne lieu à des échanges et questions. Julien PION précise que le SMIF, EDF et l'ETAT travaillons main dans la main et sans opposition.

Pour ce qui concerne l'alimentation du Canal, le débit réservé est à 2,3 m³/s depuis le 19 juin 2026.

Il indique qu'un Comité Technique Grangent a eu lieu le 19 juin, le destockage est à envisager à partir de ce week-end, la saison s'annonce difficile. Un CTG est programmé tous les vendredis à 11 h 30. EDF va calculer une version de déstockage sans prise en compte du complément de débit réservé.

Mme BROSSE précise que la convention de surturbinaie s'enclenche à la cote inférieure à 419.

Julien PION précise qu'il y a 6,5 millions de m³ en stock au canal. Il va falloir travailler pour trouver des solutions nouvelles, car au vu de la situation actuelle, le stock de 6.5 millions de m³ sera consommé au pire au 31 juillet, au mieux au 15 août.

Un premier Comité Ressource en Eau (CRE) aura lieu le 22 juin à 18 h en Préfecture.

Julien PION pense qu'il faudrait demander à la DDT42 de passer d'ores et déjà en situation d'alerte (réduction arrosage prairies).

Mme FAYARD trouve qu'anticiper est une bonne démarche pour permettre la continuité de l'arrosage avec le Canal.

M. DETOUR trouve cohérent de le proposer ainsi à la DDT42.

Julien PION indique que la DDT42 peut refuser cette demande.

M. CROZIER souhaite une communication des informations auprès des Présidents d'ASA.

Julien PION précise que c'est la Préfecture qui est responsable de l'Arrêté Préfectoral et de sa communication mais le SMIF peut le relayer auprès des Présidents d'ASA, sur son site internet. Chacun a la possibilité également de s'inscrire à la lettre d'information de la Préfecture pour recevoir les dernières actualités liées à la sécheresse et aux mesures de restrictions.

DELIBERATIONS

SUJET 2 – DEMANDES DE FOURNITURE D'EAU ANTENNE DE FEURS (UZORE-EST)

- possibilité de fourniture d'eau sur l'Antenne de Feurs (Uzore Est) pour trois demandes d'agriculteurs :
 - GAEC DE LA PETITE MOTTE (M. GIRAUDIER)
 - GAEC HENRY
 - EARL CONSEILLON

M. Laurent FRECON, Président de l'ASA de CHAMBEON, indique que lors de l'extension du réseau d'irrigation réalisée il y a 5 ans, ces personnes ont été questionnés sur leur besoin, ils n'étaient pas intéressés pour prendre une borne sur le réseau de l'ASA de CHAMBEON. Le Bureau de l'ASA s'était positionné sur le fait que le projet devait s'autofinancer. Actuellement, les débits sur la station sont au maximum, il faut avant tout sécuriser les prélèvements actuels de l'ASA.

Une discussion s'engage entre différents membres, Mme BROSSE indique que M. GIRAUDIER (GAEC DE LA PETITE MOTTE) a formulé sa demande de manière insistante.

M. PERRACHE préconise de ne pas répondre dans l'urgence et de prendre le temps d'étudier les éventuelles possibilités d'arrêt de certaines bornes.

M. PION précise que la capacité en bout de canal est exploitée à son maximum. Une marge résiduelle de 100 m³/h demeure toutefois disponible via la station uzore.

M. FRECON ajoute que la demande de M. GIRAUDIER n'a pas été validée au sein de son ASA et que le coût d'un tel raccordement constitue un frein à sa mise en œuvre, M. GIRAUDIER sollicite en conséquence un tarif préférentiel. L'ASA peut réaliser les travaux d'extension si subventionnés. Par contre, un agriculteur s'oppose actuellement à la traversée de ses terrains.

M. CROZIER indique quelles sont les conditions accordées par obtenir un subventionnement en cas d'extension (si extension périmètre de -7%, pas d'enquête publique).

Mme BROSSE et Mme SONNALIER insistent sur le fait qu'une ASA, est une association de propriétaires ayant adhéré par la signature de bulletins d'adhésion, afin d'engager les parcelles bénéficiant d'un droit d'eau sur un périmètre déterminé. En conséquence, une parcelle ne peut être retirée que par la procédure de distraction, à condition de démontrer qu'elle a perdu de manière définitive tout intérêt à demeurer dans le périmètre de l'association (perte définitive d'intérêt).

M. PERRACHE propose de faire évoluer la Loi qui date de 40 ans et n'est plus adaptée à la situation actuelle.

M. CROZIER souligne que le droit d'eau est un droit historique, attaché au parcellaire de l'ASA, et qu'il ne peut être remis en cause ou modifié tous les 10 ans. Il arrive que des parcelles pas engagées soient arrosées.

Mme SONNALIER souligne que la gestion des parcelles, des périmètres des ASA ainsi que de leurs évolutions foncière (mutations, mise à jour) demeure un travail considérable.

➤ décision : - Le Comité souhaite prendre un temps de réflexion avant de se prononcer sur la possibilité d'assurer une fourniture d'eau sur l'Antenne de Feurs (Uzore Est).

SUJET 3 – ETUDES ARTERE DE PONCINS ET STOCKAGES

Il est proposé de lancer une étude pour la modernisation de l'Artère de Poncins et de rechercher le plus haut niveau de financement possible auprès de nos partenaires.

M. PION indique, qu'à l'occasion d'un séminaire organisé par la DRAAF et la DDT à Boisset-Les-Montrond, les services de l'Etat ont confirmé la possibilité pour le SMIF de pouvoir déposer un dossier en 2027 pour solliciter des financements au titre des fonds hydrauliques (enveloppe globale de 60 millions d'euros en 2026).

Le SMIF peut déposer un dossier crédible l'année prochaine pour notamment :

- Restructurer les ASA
- Moderniser l'irrigation type 2030 et pas 1970
- Alimenter des périmètres (Magneux)

Un travail important sur les 15/20/30 ans à venir est à prévoir.

Mme FAYARD indique qu'une réflexion doit être menée pour déterminer qui aura besoin de l'Artère de PONCINS et de rechercher les financements nécessaires. Les prélèvements directs dans la Loire devront aussi être étudiés.

Mme BROSSE explique la nécessité d'engager une réflexion sur la modernisation de l'Artère de Poncins afin d'améliorer ses performances et de répondre aux besoins futurs. Elle considère l'intérêt de disposer d'une étude préalable permettant de définir précisément les travaux à réaliser, leur faisabilité technique et leur coût. Elle souhaite que le SMIF soit prêt à déposer un dossier l'année prochaine.

➤ décision : - lancement d'une étude relative à la modernisation de l'Artère de Poncins et recherche de financements mobilisables.

DELIBERATION N° C02-20260622

SUJET 4 – PARTENARIAT AVEC LOIRE FOREZ AGGLOMERATION STATIONS METEOS

Nous avons la possibilité d'établir un partenariat avec LFA, pour des échanges de données et la mise en place de stations météo ; cela supposera une dépense pour le SMIF et une recherche de financement potentiel. Le Comité doit se prononcer sur les modalités de mise en œuvre.

Mme FAYARD indique que Loire Forez Agglomération (LFA) dispose de stations météorologiques permettant de collecter des données, notamment sur les bassins versants, afin d'anticiper les phénomènes orageux et d'évaluer leur incidence sur les cours d'eau. Les financements prévus pour les Bassins du Lignon, de la Mare, du Bonson et de leurs petits affluents étant désormais épuisés, LFA est à la recherche de nouveaux sites susceptibles d'accueillir de telles installations.

M. CROZIER questionne sur la quantité de pluviométrie et ajoute que des stations météo existent déjà et collectent des données.

M. FRECON demande combien cela va coûter ?

M. PION précise que le SMIF et LFA disposent d'une opportunité de partenariat pour développer les échanges de données issues des stations météorologiques existantes et à accompagner la mise en place de nouvelles stations. A noter que cela concernera 2 périmètres irrigués et 1 sur les coteaux, 11 stations sont déjà en place sur les rivières Vizézy et Lignon. Le montant de l'investissement est estimé à environ 15 000 euros. Le SMIF doit se prononcer sur un accord de principe sur ce partenariat avec LFA.

Mme FAYARD ajoute que les données collectées et mises à disposition dans le cadre de ce partenariat seront accessibles à titre gratuit.

➤ décision : - accord de principe du SMIF pour la mise en place d'un partenariat avec LFA visant à développer les échanges de données issues des stations météorologiques existantes et à accompagner le déploiement de nouvelles stations.

SUJET 5 – RECRUTEMENT GEOMATICIEN

- *Retour des avis favorables du CST pour création des postes dans les cadres d'emplois : ingénieurs et techniciens*
- *recrutement et déclaration de vacance de poste.*

Mme FAYARD explique que le recrutement d'un géomaticien pour le SMIF a été envisagé pour mettre à jour les données des réseaux des ASA sur un système d'information géographique (SIG), faciliter la gestion des périmètres des ASA (prise en compte des mutations), répondre sur les consultations d'urbanisme, faciliter le travail en soutien au personnel du SMIF.

M. FRECHET demande quelle sera la durée du contrat et sur quel profil portera le recrutement.

Mme SONNALIER lui répond que le profil recherché correspond à un fonctionnaire, soit un ingénieur territorial de catégorie A, soit un technicien territorial de catégorie B, ou à défaut un agent contractuel. Le poste est à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2026. Une offre d'emploi a été publiée sur le site du Centre de Gestion de la Loire (CDG42).

Mme BROSE et Mme FAYARD font état de la réception de 36 candidatures. Le SMIF a conclu une convention avec le CDG42 afin de bénéficier d'un accompagnement dans le recrutement et la sélection des candidats susceptibles de correspondre au profil recherché pour le poste proposé par le SMIF. Une sélection des CV avec le CDG42 sera faite le 2 juillet et les entretiens avec les candidats sélectionnés auront lieu le 8 juillet prochain.

M. FRECON et M. CORNU ajoutent qu'un repérage des canalisations devra être réalisé. Les plans de recolement ainsi que les plans projets existants pourront également constituer des éléments d'aide à la localisation des réseaux.

M. GROSSIER indique qu'une entreprise spécialisée pourrait être sollicitée pour réaliser ce travail, avec une reprise et une intégration des données collectées.

Mme SONNALIER rappelle que l'intégration de l'ASA de RIVAS était conditionnée au recrutement d'un agent pour pallier la prise en charge des mutations de propriété, la comptabilité ne disposant que de deux personnes pour assurer ces missions.

Mme BROSE et Mme FAYARD se chargeront de relayer les informations nécessaires à la poursuite du recrutement avec le CDG42.

- **décision :**
- **création des postes ingénieurs et techniciens**
 - **poursuite du recrutement et déclaration de vacance de poste.**

SUJET 6 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOIRE

Dans le cadre de la structuration de l'hydraulique agricole souhaitée par l'Etat, plusieurs comités se sont tenus entre la Chambre d'Agriculture, le SMIF et le Conseil Départemental. Il a été notamment décidé de mettre en place une convention de partenariat entre le SMIF et la Chambre d'Agriculture de la Loire.

Mme BROSSE souhaite que la rédaction de cette convention de partenariat soit revue ultérieurement, M. PALAIS, représentant la Chambre d'Agriculture, estime acceptable de reporter ce délai.

➤ **décision : - la convention de partenariat entre le SMIF et la Chambre d'Agriculture de la Loire fait l'objet d'un report à une prochaine échéance.**

DELIBERATION N° C05-20260622 : reportée

SUJET 7– FOURNITURE D'EAU SOUS-PRESSION AUX ASSOCIATIONS – TARIFICATION FRAIS D'EXPLOITATION STATIONS UZORE ET VIGNASSES

Frais d'exploitation de la station du Mont d'Uzore pour 2025

(facturés aux ASA de Villedieu, Mont du Soir, Chambéon et La Pra en 2026)

	Tarif 2025		Rappel tarif 2024
m3 mis en pression	0.0132 €	par m3 enregistré	0.0277 €
Charges de fonctionnement pour mise	81.90 €	par l/s souscrit	80.00 €
Charges d'investissement : Batardeau, garde corps, fosse déchets, plots maçonnés et Electricité ancienne station	26.50 €	par l/s souscrit	11.00 €

➤ *décision : - approbation des Tarifs de répercussion des frais d'exploitation 2025 de la station Uzore*

Frais d'exploitation de la station des Vignasses pour 2025

(facturé à l'ASA de Veauchette en 2026)

	Tarif 2025		Rappel tarif 2024
m3 mis en pression	0.01269 €	par m3 enregistré	0.02666 €
Charges de fonctionnement pour mise en pression	132.40 €	par l/s souscrit	127.00 €
Charges d'investissement : groupe pompage, fourniture et pose collecteur	126.25 €	par l/s souscrit	- €

➤ *décision :- approbation des Tarifs de répercussion des frais d'exploitation 2025 de la station des Vignasses*

DELIBERATION N° C06-20260622

SUJET 8 – ADMISSION EN NON-VALEUR

GG CREATION créances éteintes pour **390.40 €** (année 2023).

➤ *décision : - Admission en non-valeur pour 390.40 euros.*

DELIBERATION N° C07-20260622

SUJET 9 – DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

- 1) **Amortissement du véhicule**
suite à acquisition du véhicule : **2 800 €**

- 2) **Créances éteintes**
Rajout de crédit : **390.40 €**

➤ *décision : - Décisions Modificatives au Budget SMIF 2026 approuvées.*

DELIBERATION N° C08-20260622

SUJET 10 –DEPLACEMENT DES ELUS ET AGENTS DU SMIF

Suite aux dernières élections intervenues au sein du SMIF, il convient de procéder à la mise à jour du contrat d'assurances « Mission Collaborateurs » souscrit auprès de Groupama, garantissant l'utilisation des véhicules personnels des élus membres du Comité du SMIF et des agents dans le cadre des missions qui leurs sont confiées, ainsi que le remboursement des frais de déplacement afférents. Ce contrat a été mis en place en octobre 2021. La liste actualisée des élus membres du Comité du SMIF ainsi que celle des agents du SMIF seront annexées à la présente délibération et transmise à Groupama.

➤ *décision : - autorisation pour l'utilisation des véhicules personnels des élus membres du Comité du SMIF et des agents du SMIF dans le cadre des missions qui leurs sont confiées et remboursement des frais de déplacement avec la liste mise à jour pour 2026.*

DELIBERATION N° C09-20260622

SUJET 11 – PPI QUINQUENNAL ET PPI 2027

M. PION fait la présentation de ce point comme suit :

- Fonctionnement et proposition de travaux
 - PPI mis en place pour 2020 – 2024, permettant l'investissement sur le canal par le SMIF avec un financement du CD 42 avec une enveloppe sur 5 ans.
 - Enveloppe à l'année permettant de faire par exemple 350 000 € une année, et 100 000 l'année suivante.
 - Une programmation technique a été faite pour la période 2026 – 2029.
- Proposition de travaux :
 - Proposition initiale travaux 2027 : 393 246 HT €, dont 50 000 € de béton projeté dans les revêtements Uzore
 - Proposition des services, incluant des réhausses de priorité (sécurité, évolution des ouvrages, risque AEP) : 494 817 € HT, incluant les travaux 2027 et études chantiers 2028.
 - Proposition finale après arbitrage : Enveloppe 281 345 € HT création d'Aqueducs siphons, restructuration de berge (tunage, reprofilage) et création de fossé

M. PION présente le tableau détaillé des travaux envisagés pour 2027 avec la priorisation pour une somme de 281 000 €.

Mme BROSSE indique que le Département envisage de valider l'enveloppe d'investissement du PPI 2026 définie à 250 000 euros avec une subvention à hauteur de 50 %. M. FRECHET souligne les difficultés rencontrées, tout en précisant que le département fera son maximum pour apporter son soutien financier.

M. FRECON souligne que les travaux vont se reporter sur le Canal et les ASA, il précise que pour ces dernières, aucune visibilité n'est actuellement disponible. Les ASA doivent prévoir leur budget.

Mme FAYARD indique qu'elle comprend la nécessité de prioriser les travaux les plus urgents. Elle précise que si l'enveloppe budgétaire était plus importante, il serait possible de répondre à l'ensemble des besoins. Elle ajoute qu'il est difficile d'anticiper les financements en amont.

Mme BROSSE indique que le Département réalise aussi des travaux supplémentaires lors des chômages.

M. CORNU intervient pour signaler que le contrat avec SAUR devrait prévoir la mise à disposition de pièces de rechange en cas de rupture sur l'artère canalisée de Poncins. Il indique qu'à la suite d'un problème de bride, les travaux ont été retardés.

M. PION indique qu'à la suite d'une fuite sur des manchons, SAUR a procédé au remplacement des coquilles sur l'ensemble des diamètres concernés. Il précise que les réparations des casses sur l'artère canalisée de Poncins constituent des travaux d'entretien prévus dans le budget en fonctionnement.

- **décisions :**
- **définition de l'enveloppe d'investissements**
 - **choix de priorisation des travaux pour 2027**
 - **recherche de financements**

INFORMATIONS ET DECISIONS

SUJET 12 – FIN DU RESEAU 3G MTOM – PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

Voir **en annexe n° 1** note explicative sur la fin des réseaux 2G/3G et Migration vers 4G/5G comprenant le récapitulatif des investissements et remplacement d'équipements à prévoir avec 3 hypothèses.

Mme FAYARD explique que la fin des réseaux cuivre 2G/3G oblige à une migration vers la 4G/5G. Le SMIF renouvelle ses équipements à 100 %.

M. FRECON demande des informations complémentaires.

M. PION explique qu'il s'agit de cartes SIM compatibles et renouvelables, installées dans les modules SOFREL renouvelés. Leur renouvellement est nécessaire et les équipements peuvent différer d'une ASA à l'autre. A titre d' exemple, pour l'ASA de ST RAMBERT, le SMIF a installé une carte SIM lors de la mise en place de la télétransmission au niveau du système de comptage. Pour l'ASA de CHAMPDIEU, une carte SIM identique à celle utilisée par le SMIF a été installée. Ces cartes SIM sont prises en charge financièrement par le SMIF.

M. PERRACHE demande s'il est possible d'uniformiser les cartes.

Mme BROSSE précise que 7 sites sont à équiper en 2026 (actuellement en 2G) et 27 sites à faire en 2029 (actuellement en 3G), la 3G s'arrêtant en 2028.

Mme FAYARD indique qu'il faut prendre une décision collégiale, le but étant d'y aller globalement.

M. CROZIER précise qu'il faut supprimer le site pour l'ASA de l'HOPITAL.

M. FRECON demande une précision sur l'ASA de CHAMBEON sur le coût des équipements pour les deux piquages pour les interventions à distance.

M. PION lui précise que le coût est de 1300 € pour un DL4 et 2600 € pour un S4W. Il précise néanmoins qu'une décision de principe est à choisir selon les 3 hypothèses proposées (en annexe 2). L'hypothèse 3 « le SMIF prend en charge le renouvellement à 100 % et refacture aux ASA » semble la plus adaptée.

➤ **Décision :** - **L'hypothèse 3 est choisie : « Le SMIF renouvelle les équipements et refacturera aux ASA »**

SUJET 13 – LETTRE DE M. LE SOUS-PREFET SUR LA COMPETENCE EAU POTABLE

- Information, première analyse et positionnement.

Point abordé en réunion de Bureau Syndical (voir sujet 3 PV BS du 22.06.2026)

SUJET 14 – RENOUVELLEMENT CONTRAT EXPLOITATION ET MISE EN COMMUN

En 2030, le contrat d'exploitation du Canal arrivera à échéance.

Quelles possibilités d'évolution du contrat et faut-il envisager une mise en commun avec les ASA ?

M. PION précise que l'objectif est d'anticiper cette échéance et de déterminer le mode de gestion à retenir : maintien du contrat avec l'exploitant actuel, en définissant le niveau de la prestations souhaité, ou opter pour une gestion en régie.

Mme FAYARD ajoute qu'il convient d'ouvrir la discussion pour définir collectivement l'orientation à retenir et les objectifs à poursuivre.

M. PION se déclare favorable à l'ouverture de cette réflexion d'ici la fin de l'année 2026 ou début 2027, compte de l'échéance du contrat qui est proche au 31/03/2030. Il indique qu'un rétroplanning pourrait être établi, avec les principales étapes suivantes :

- Elaboration du cahier des charges au cours de l'année 2028,
- Lancement de l'appel d'offres au début de l'année 2029,
- finalisation de la procédure d'ici la fin de l'année 2029, en vue de l'échéance contractuelle du 31 mars 2030.

M. PERRACHE précise que les ASA sont liées à des contrats et à des prestataires différents, notamment la SAUR, CHOMAT ARROSAGE ou d'autres personnes intervenants chargées de l'exploitation des réseaux et des stations. Il ajoute que les échéances de ces contrats varient selon les ASA.

M. FRECON et M. CROZIER indiquent que, selon les échéances propres à chaque ASA, les contrats de prestations devront être renouvelés ou conclus en conséquence. Ils ajoutent que, si plusieurs ASA retenaient une gestion mutualisée, le SMIF devrait être en mesure de proposer les moyens humains nécessaires pour assurer cette organisation.

Mme FAYARD propose d'engager une réflexion collective et de soumettre cette question au débat afin d'examiner les différentes options envisageables.

M. PION précise qu'une étude avait été menée en 2016 afin d'évaluer la faisabilité d'une exploitation en régie directe. Cette analyse avait mis en évidence plusieurs difficultés, notamment en ce qui concerne la mise en place d'une astreinte assurée par un électromécanicien ainsi que la gestion du stock de matériel électromécanique.

M. PERRACHE indique que l'ASA du POULAILLER a procédé à un changement d'exploitant en confiant désormais l'exploitation à SAUR.

M. GEROSIER indique que la relation avec la SAUR lui semble tendue durant cette période.

M. FRECON estime qu'il convient de préserver les entreprises du territoire. Il indique que la situation chez CHOMAT ARROSAGE est aussi tendue en cette période.

M. CORNU souligne la nécessité d'être vigilant concernant la gestion et la disponibilité du stock de pièces de rechange.

M. FRECHET préconise d'externaliser une étude sur le sujet.

M. CROZIER indique qu'il convient de défendre les intérêts du SMIF et des ASA dans le cadre des contrats à venir.

M. PION rappelle qu'en 2017, seules 3 entreprises avaient répondu à la consultation : SAUR, BRL et VEOLIA.

SUJET 15– CLASSEMENT DES DIGUES DU CANAL

⇒ Voir courrier DDT42 du 8 avril 2026 **en annexe n° 2**

La DDT42, en vertu de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, au titre de la rubrique 3.2.5.0 (barrage de retenue et digues de canaux) a proposé le classement des digues du canal en classe C par arrêté préfectoral.

Faisant suite à cette obligation, un travail collaboratif avec la DDT42 s'est organisé pour un projet d'arrêté conformément à la lettre ci-annexée.

Cet arrêté aura des conséquences en terme budgétaire : études, diagnostics, frais d'inspection, suivi de travaux, métrologie...

Mme FAYARD demande si cela peut être éligible au fonds BARNIER (Fonds de prévention des risques naturels majeurs ou FPRNM) ?

M. FRECHET précise qu'il n'y a pas d'aides.

M. PION rappelle que la retenue de Villeroi est en classe C. Une proposition adaptée sera faite par le SMIF avec les profils et données topos pour septembre 2026.

M. CORNU demande quelle serait la responsabilité engagée en cas de rupture d'une berge ?

M. PION lui répond qu'il est nécessaire d'assurer une surveillance régulière des ouvrages et de prévoir l'aménagement des digues lorsque cela s'avère nécessaire.

M. BERGER précise que les digues du Rhône repose sur une classification réglementaire différente.

SUJET 16 – ASA HOPITAL – EXTENSION RESEAU

- Caution de garantie partielle, suite.

⇒ Voir email SGC du 12 juin 2026 **en annexe n° 3**

Le SGC de Montbrison, ayant interrogé son conseiller juridique interne, a fait parvenir sa réponse concernant la possibilité du SMIF de garantir le prêt de l'ASA de l'Hopital et a confirmé que : *« le SMIF, syndicat mixte ouvert, n'est ni légalement ni statutairement habilité à accorder des garanties d'emprunt aux membres du Syndicat ».*

M. CROZIER indique que la Banque des Territoires lui demande un cautionnement à hauteur de 100 %. Il précise également que d'autres financeurs peuvent accompagner le projet.

Mme FAYARD confirme que cette solution n'est pas possible au regard de la réglementation en vigueur.

SUJET 17 – CARRIERES DE SURY LE COMTAL

- **L'enquête publique démarre du 15/06/2026 au 15/09/2026**

A titre de rappel, vous avez réceptionné un courriel d'information sur lequel vous pouvez réagir en déposant un message pour soutenir le projet de stockage d'eau via le lien transmis : www.registre-dematerialise.fr/7332/

Mme BROSSE informe avoir échangé avec les carriers samedi dernier. Elle précise qu'il s'agit d'un stockage de déchets inertes et que les plans d'eau ne seront pas remblayés.

Mme FAYARD confirme qu'il s'agit de stockage de déchets inertes porté par la Sté VALFOREZ. Elle indique que Loire Forez Agglomération a apporté une réponse favorable pour la création d'une réserve d'eau destinée au Canal du Forez, en s'appuyant notamment sur l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire en Rhône Alpes. Elle précise que plus les avis favorables à la création de cette réserve d'eau seront nombreux, plus les arguments en défaveur du projet de stockage de déchets seront renforcés. Le volume envisagé pour cette future réserve serait d'environ 400 000 m3.

M. PALAIS estime que les carriers sont favorables à la démarche engagée, mais souligne que cela pourrait entraîner un coût plus élevé pour les récupérations. Il indique également que les représentants des carriers et du secteur du BTP se réunissent ce soir.

Mme BROSSE indique que l'ASSEM (Association Suryquoise pour la Sauvegarde de l'Environnement et de la Nature) , doit se réunir rapidement avant la réunion publique prévue le 29/06/2026.

M. PERRACHE insiste sur la nécessité de prévoir des solutions permettant de stocker l'eau.

M. BERGER ajoute que sur le site des anciennes carrières l'eau est déjà présente, constituant un atout pour le projet de stockage.

M. CORNU précise qu'il s'agit d'anciennes carrières d'argile. Il indique que deux enquêtes sont actuellement en cours : l'une dans le cadre du PLUi et l'autre concernant les Carrières de Sury le Comtal.

Mme FAYARD souligne le caractère indispensable du stockage de l'eau.

M. PION indique qu'un projet de courrier pourra être préparé en août pour que chaque ASA puisse s'en inspirer et déposer un avis sur le registre dématérialisé de l'enquête publique.

M. CROZIER précise qu'il est nécessaire de déposer une contribution directement sur le registre dématérialisé mis en place dans le cadre de l'enquête publique.

SUJET 18 – PLANNING

- dates des prochaines réunions du Comité :
 - **Le Lundi 19 octobre 2026** (dates CHOMAGE)
 - **Le mercredi 9 décembre 2026** (DOB)
- réunion à fixer dans les 2 mois soit avant le 9/02/2027 :
 - **Fin Janvier 2027/Début Février 2027** (VOTE BUDGET).
- Information Grandes Visites du Canal 2026 **en cours de planification***

** Les élus sont invités à participer aux visites pour découvrir le Canal du Forez.*

SUJET 19 – QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

Fait à MONTBRISON, le 16 juillet 2026

**La Présidente du S.M.I.F.,
Chantal BROSSE**

**Le secrétaire du S.M.I.F.,
Jean-François RASCLE**



P.J. : - Feuille d'émargement

Diaporama SAUR

Diaporama SMIF

- Annexe n° 1 : note explicative arrêt 2G/3G – Migration vers 4G et 5G

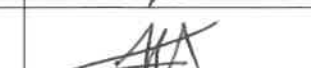
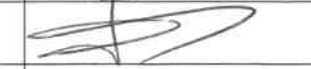
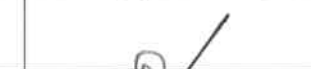
- Annexe n° 2 : courrier DDT42 8.4.2026 classement digues

- Annexe n° 3 : email SCG 12.06.2026 garantie emprunt à une ASA

Réf.Info : Z:\REUNIONS\Comite (poch.verte)\2026\22.06.2026\PV COMITE_22.06.2026\PV_COMITE_22.06.2026.docx

Réunion du COMITE SYNDICAL du SMIF
Le Lundi 22 juin 2026 à 10 H 15

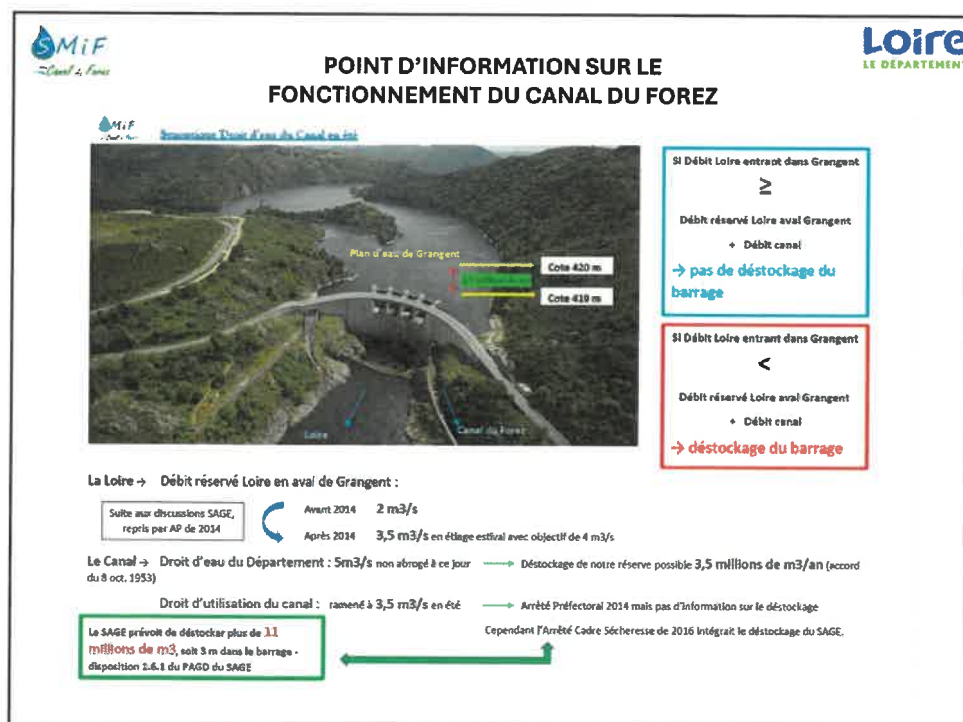
EMARGEMENT

N° D'ORDRE	NOM et Prénom	SOCIETE	SIGNATURE
1	BERGER Rémi	Maire de PRECIEUX	
2	BONNEFOY Jean-Yves	Conseiller Départemental de la Loire	
3	BROSSE Chantal	Conseillère Départementale de la Loire	
4	BRUEL Nicole	Conseillère Départementale de la Loire	
5	CHEMINAL Maryline	Maire de PONCINS	
6	CORNU Christophe	Président de l'ASA de GREZIEUX	
7	COUCHAUD Patrice	Maire de CHAMPDIEU	
8	CROZIER Julien	Conseiller Municipal de l'HOPITAL LE GRAND	
9	DETOUR Claude	Président de l'ASA des MONTS DU SOIR	
10	FAYARD Stéphanie	Représentante de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION	
11	FRECHET Daniel	Conseiller Départemental de la Loire	
12	FRECON Laurent	Président de l'ASA de CHAMBEON	
13	GENEBRIER Sylvie	Conseillère Départementale de la Loire	
14	GEROSSIÉ Rémi	Président de l'ASA de MORNAND	
15	LARDON Eric	Conseiller Départemental de la Loire	
16	PALAIS Bertrand	Représentant de la CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOIRE	
17	PERRACHE Jean-Michel	Membre de l'ASA du POULAILLER	
18	POMPORT Pierre-Henri	Membre de l'ASA de CHALAIN LE COMTAL	
19	RASCLE Jean-François	Représentant de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ-EST	
20	VERNET Gérard	Adjoint au Maire de MONTBRISON	

EXC.

EXC.

EXC.



« Ressource et Irrigation »

Alimentation du canal : 2,3m³/s (depuis le 19/06/26)

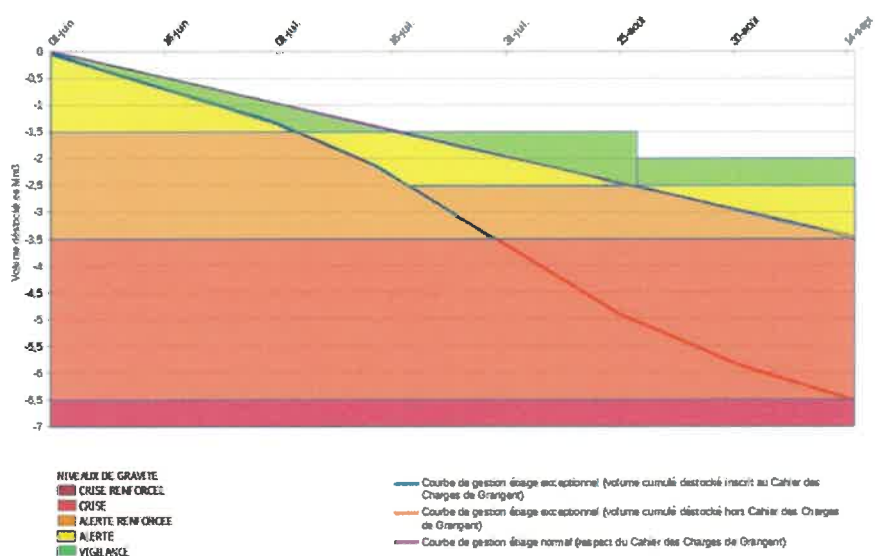
Déstockage Grangent : pas commencé le 18/06

Débit Loire Bas en Basset :

Comité technique Grangent du 19/06/26 : déstockage envisagé à partir de ce weekend. Saison difficile en vue. Réunion hebdomadaire sur ce comité (le vendredi à 11h30). EDF va calculer une version de déstockage sans prise en compte du complément de débit réservé.

Comité Ressource en Eau : prévu le 22/06

Prévision – Evolution envisagée : Si on est optimiste, l'irrigation peut être coupée au 15/08, par atteinte des seuils de crise renforcée de l'annexe 8 de l'ACS. Prévision SMIF : consommation de 2,2Mm³ du stock et atteinte de la cote 419 au 09 juillet.



b/ Conditions de déclenchement en fonction de la cote de la retenue

Cote de Grangent en mNGF sur au moins 5 jours consécutifs	Niveau de gravité
Entre 419,99 et 419,60	Non concerné
Entre 419,6 et 419,40	Vigilance
Entre 419,39 et 419,20	Alerte
Entre 419,19 et 419,00	Alerte renforcée
De 418,99 à 418,21	Urgence
à partir de 418,20	Catastrophe

III Mesures de restrictions et débit d'alimentation du canal du Forez

Niveau de gravité	Débit d'alimentation maximal du canal du Forez en m³/s	Mesures de restrictions des usages agricoles
Vigilance	3,5	Information des présidents d'associations syndicales autorisées par le syndicat mixte d'irrigation et de mise en valeur du Forez Information des communes limitrophes de la retenue et de la DDT de la Haute-Loire par la DDT de la Loire
Alerte	3	Interdiction d'irrigation des prairies permanentes hors luzerne et trèfles purs entre 10h et 18h Interdiction de remplissage des étangs
Alerte renforcée	2,5	Interdiction d'irrigation des prairies permanentes hors luzerne et trèfles purs Interdiction d'irrigation des prairies temporaires de graminées de 10 h à 18 h Interdiction de remplissage des étangs Interdiction de remise à niveau des étangs sauf ceux équipés de moyens de ré-oxygénation des eaux Interdiction d'arrosage des pistes pour chevaux sauf terrain de compétition engazonné entre 18h et 10h Arrêt du gravitaire sauf cas de l'abreuvement

Pollution Feurs 13 juin 2026

- Les causes identifiées : Elles sont toutes liées à la reprise de débit sur les ouvrages (une forme de début de saison).
- Un dépôt de sédiments dans le collecteur 1200mm, dépôt depuis avril
- Un dépôt de sédiments dans la canalisation d'alimentation, en aval des étangs de Montverdun qui sont alimentés pendant l'hiver. Ces canalisation de très gros diamètres (du 700 au 400mm) ont servi depuis le 3 ou 4 septembre à fournir 230m³/h, par plusieurs vagues de 2 ou 3h dans la journée pour un total de 2000 à 3000m³/jour. Les temps d'arrêt, et donc de sédimentation étaient importants.
- Un dépôt de sédiments au point bas, sous la traversée de Loire (le point de fourniture d'eau SMIF est situé à l'amont en rive gauche du fleuve). Les valeurs relevées au compteur de vente d'eau (188NTU le samedi à 15h35) ont permis de cette hypothèse
- On ne peut pas exclure un retour d'eau par l'ASA de Chambéon.

Les actions à mettre en œuvre :

- **Des devis sont en cours pour mettre en place deux turbidimètres** : un sur le collecteur Est dans la station Uzore, un dans le regard de fourniture d'eau le long de la Loire.
 - Echéance de mise en place : pas avant septembre. Validation des devis dans l'été
- **Des purges régulières sont à prévoir sur le collecteur 1200 et au 2 grandes vidanges du réseau (Vizézy et Loire).**
 - Echéance : prochain arrêt d'irrigation
- **Nettoyage régulier de la fosse dégrilleur** dans la station Uzore
 - Echéance : fin de saison
- **Vidange de la retenue et inspection de la prise d'eau** de la station dans la retenue
 - Echéance : novembre / décembre
- **Mises en place de clapet** pour exclure les possibilités de retours d'eau
 - Echéance : prochain arrêt d'irrigation



**Présentation équipe irrigation de SAUR
et
nouveau responsable irrigation**

REUNION DU COMITE DU 22 JUIN 2026 à 10 h 15

• Ordre du jour :

Délibérations :

- **Procès-verbal de la réunion du Comité du 1^{er} juin 2026**
- **Demandes de fourniture d'eau Antenne de Feurs (Uzore-Est)**
- **Etudes Artère de Poncins et stockages**
- **Partenariat avec Loire Forez Agglomération – stations météo**
- **Recrutement Geomaticien**
- **Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Loire**
- **Fourniture d'eau sous-pression aux Associations – Tarification frais d'exploitation stations Uzore et Vignasses**
- **Admission en non valeur**
- **Décisions modificatives au Budget**
- **Déplacement des élus et agents du SMIF**
- **PPI quinquennal et PPI 2027**

Informations et Décisions :

- **Fin du réseau 3G MtoM – planification des investissements nécessaires**
- **Lettre de M. le Sous-Préfet sur la compétence eau potable**
- **Renouvellement contrat exploitation et mise en commun**
- **Classement des digues du Canal**
- **ASA HOPITAL – Extension Réseau**
- **Carrière de Sury le Comtal – enquête publique**
- **Informations/planning**
- **Questions diverses**

I – Procès-verbal de la réunion du Comité du 1^{er} juin 2026.

- Procès-verbal soumis à approbation.

II – Demandes de fourniture d'eau Antenne de Feurs (Uzore-Est).

- possibilité de fourniture d'eau sur l'Antenne de Feurs (Uzore Est) pour trois demandes d'agriculteurs :
 - GAEC DE LA PETITE MOTTE (M. GIRAUDIER)
 - GAEC HENRY
 - EARL CONSEILLON
- ➤ **décision : - accord sur la desserte de 100 m³/h maxi et réalisation de l'étude des trois demandes de fourniture d'eau.**



-  GREG HENLEY 220 lbs 220 lbs 220 lbs
 GUY LARSEN 220 lbs 220 lbs 220 lbs
 GARY LARSEN 220 lbs 220 lbs 220 lbs

III – Etudes Artère de Poncins et stockages

- Il est proposé de lancer une étude pour la modernisation de l'Artère de Ponsins et de rechercher le plus haut niveau de financement possible auprès de nos partenaires.
- ➤ **décision : - lancement de l'étude de modernisation de l'Artère de Ponsins.**

IV – Partenariat avec Loire Forez Agglomération – stations météo

Nous avons la possibilité d'établir un partenariat avec LFA, pour des échanges de données et la mise en place de stations météo.

Cela supposera une dépense pour le SMIF et une recherche de financement potentiel.

Le Comité doit se prononcer sur les modalités de mise en œuvre.

➤ **décision : - définition des modalités du partenariat SMIF/LFA à mettre en œuvre.**

V – Recrutement Géomaticien

- Retour des avis favorables du CST pour création des postes dans les cadres d'emplois : ingénieurs et techniciens
- recrutement et déclaration de vacance de poste.

➤ **décision : - création des postes ingénieurs et techniciens
- recrutement et déclaration de vacance de poste.**

VI – Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Loire

Dans le cadre de la structuration de l'hydraulique agricole souhaitée par l'Etat, plusieurs comités se sont tenus entre la Chambre d'Agriculture, le SMIF et le Conseil Départemental. Il a été notamment décidé de mettre en place une convention de partenariat entre le SMIF et la Chambre d'Agriculture de la Loire.

➤ **décision : - approbation de la convention de partenariat entre le SMIF et la Chambre d'Agriculture de la Loire**

VII – Fourniture d'eau sous-pression aux Associations - Tarification frais d'exploitation stations Uzore et Vignasses

Frais d'exploitation de la station du Mont d'Uzore pour 2025

(facturés aux ASA de Villedieu, Mont du Soir, Chambéon et La Pra en 2026)

	Tarif 2025		Rappel tarif 2024
m3 mis en pression	0,0132 €	par m3 enregistré	0,0277 €
Charges de fonctionnement pour mise en	81,90 €	par l/s souscrit	80,00 €
Charges d'investissement : Batardeau, garde corps, fosse déchets, plots maçonnés et Electricité ancienne station	26,50 €	par l/s souscrit	11,00 €

➤ **soumis à décisions : - approbation des Tarifs de répercussion des frais d'exploitation 2025 de la station Uzore**

Frais d'exploitation de la station des Vignasses pour 2025

(facturé à l'ASA de Veauchette en 2026)

	Tarif 2025		Rappel tarif 2024
m3 mis en pression	0,01269 €	par m3 enregistré	0,02666 €
Charges de fonctionnement pour mise en pression	132,40 €	par l/s souscrit	127,00 €
Charges d'investissement : groupe pompage, fourniture et pose collecteur	126,25 €	par l/s souscrit	- €

➤ soumis à décisions : - approbation des Tarifs de répercussion des frais d'exploitation 2025 de la station des Vignasses

VIII – Admission en non-valeur

- GG CREATION créances éteintes pour 390,40 euros (année 2023)

➤ soumis à approbation : - Admission en non-valeur telle que proposée.

IX – Décisions modificatives au budget

- **Amortissement du véhicule**
suite à acquisition du véhicule : 2 800 €
- **Créances éteintes**
Rajout de crédit : 390.40 €

➤ **soumis à approbation : - Décisions Modificatives au Budget SMIF 2026**

X – Autorisation pour déplacement des élus et des agents du SMIF

Suite aux dernières élections intervenues au sein du SMIF, il convient de procéder à la mise à jour du contrat d'assurances « Mission Collaborateurs » souscrit auprès de Groupama, garantissant l'utilisation des véhicules personnels des élus membres du Comité du SMIF et des agents dans le cadre des missions qui leurs sont confiées, ainsi que le remboursement des frais de déplacement afférents. Ce contrat a été mis en place en octobre 2021. La liste actualisée des élus membres du Comité du SMIF ainsi que celle des agents du SMIF seront annexées à la délibération et transmise à Groupama.

➤ **soumis à décision : - autorisation pour l'utilisation des véhicules personnels des élus membres du Comité du SMIF et des agents du SMIF dans le cadre des missions qui leurs sont confiées et remboursement des frais de déplacement avec la liste mise à jour pour 2026.**

XI – PPI Quinquennal et PPI 2027

• Fonctionnement et proposition de travaux :

- PPI mis en place pour 2020 – 2024, permettant l'investissement sur le canal par le SMIF avec un financement du CD 42 avec une enveloppe sur 5 ans.
- Enveloppe à l'année permettant de faire par exemple 350 000 € une année, et 100 000 l'année suivante.
- Une programmation technique a été faite pour la période 2026 – 2029.

• Proposition de travaux :

- Proposition initiale travaux 2027 : 393 246 HT €, dont 50 000 € de béton projeté dans les revêtements Uzore
- Proposition des services, incluant des réhausses de priorité (sécurité, évolution des ouvrages, risque AEP) : 494 817 € HT, incluant les travaux 2027 et études chantiers 2028.
- Proposition finale après arbitrage : Enveloppe 281 345 € HT création d'Aqueducs siphons, restructuration de berge (tunage, reprofilage) et création de fossé

Type	Détails	Code travaux	Maître d'ouvrage	P K départ	P K fin	Rive	Linéaire concerné en ml	PU	Coût actualisés HT 2025	Année de réalisation prévisionnelle	Priorité MO	Commentaires	Niveau de la priorité
Création / Entretien OA	Création des 2 aqueducs siphons dans les murs	10	SMIF						25 000,00 €	2027	1	Amont passerelle EDF et tournant des Linares	
Aménagement de berge	Reprofilage	1.5	SMIF	10,068	10,442	RG RD	768	58	44 564,00 €	2027	2	Erosion importante	La verticalisation des berges est importante, et il y a beaucoup de circulations à cet endroit. Problème de sécurité
Aménagement de berge	Reprofilage	1.5	SMIF	10,442	10,772	RG RD	660	29	21 094,00 €	2027	2	Erosion	Le véhicule ne passe presque plus, le risque de tomber dans le canal est important. Problème de sécurité
Aménagement de berge	Reprofilage anglé, y compris appont	1.5	SMIF	13,099	14,253	RG	284	58	18 208,20 €		3	Erosion ponctuelle	Fortes activités de rongeurs / fourisseurs sur ce secteur
Aménagement de berge	Tunage+ reprofilage	1.4	SMIF	15,77	16,058	RD	288	58	18 374,40 €		2	Erosion importante avec affaissements	Parait pertinent de coupler ce chantier avec celui de la ligne précédente
Aménagement de berge	Tunage	1.4	SMIF	21,189	21,573	RG RD	788	101	86 146,80 €	2027	2	Erosion importante avec affaissements	Rejet direct dans le canal de pluviale avec assainissement possible en cas de forte pluie
Aménagement de berge	Tunage	1.5	SMIF	21,573	21,603	RG RD	60	101	6 750,00 €		2	Erosion moyenne avec affaissements	Risque de rejet dans le canal
Création / Entretien OA	Création d'un AS sous le canal et la CDS	10	SMIF	24,228	24,645	RG RD			50 000,00 €		1	Intégration avec STD	Erosion importante
Création de fossé	Création de fossé	4	SMIF	40,387	40,487	RD	100	89	9 412,00 €	2027	1		
Aménagement de berge	Tunage	1.4	SMIF	42,713	42,803	RD	70	101	7 894,00 €	2027-2028	2		
Total									281 345,20 €				

➤ **décision : - définition de l'enveloppe d'investissements**
- choix de priorisation des travaux pour 2027
- recherche de financements

XII – Fin du réseau 3G MtoM – Planification des investissements nécessaires

- Voir note explicative en annexe 2

➤ **décision : - choix d'investissements et de renouvellement
d'équipements SMIF et ASA à prévoir**

Aide à la décision / Proposition Fin 2G3G – Migration vers 4G et 5G

Au total 36 sites sont concernés. Sur ces 36 sites, on trouve

- Sonde de niveau et vanne de décharge sur le canal : 11
- Comptage pour ASA : 21
- Comptage autre / vanne / Site SMIF : 4
- Différentes hypothèses sont proposées pour aider les élus à la décision.

Hypothèse 1 : prise en charge SMIF à 100% du renouvellement total

Le SMIF prend en charge la totalité des coûts de modification suite à l'arrêt de la 2G/3G.

Coût Total 99 200 € HT sur 4 an, soit 24 800€/an.

Gain de 2600 € pour l'ASA de Champdieu

ASA de l'hôpital (projet en cours)

ASA Sury Craitilleux

L'ASA de Boisset St Priest aura certainement une dépense à faire.

L'ASA du Poulailier s'est équipée dans le cadre de son projet.

Le SMIF a besoin de garantir l'accès à son exploitant aux stations de pompage.

Hypothèse 2 : le SMIF renouvelle les équipements pour ses besoins

Le SMIF prend en charge uniquement ses besoins. Il faudra gérer le chantier en lien avec les ASA qui devront elles s'équiper en équipements de télétransmission et en abonnement pour leurs usage (coût abonnement : environ 5€/mois, mais difficile à contracter pour des présidents d'ASA affiliés au SGC).

Chaque Comptage ASA nous coûtera 1300 euros, les sondes de niveau et vanne entre 1 300 et 3 800 (en fonction d'une possibilité de réglages d'ouverture sur place).

La dépense SMIF total est de 70 700€. Les ASA auront au minimum 3 à 4000 euros d'investissement pour mettre en place une télétransmission à proximité de la nôtre. Soit pour les ASA une dépense total entre 57 000 et 76 000euros pour les ASA.

Hypothèse 3 : le SMIF renouvelle à 100% et refacture aux ASA

La dépense totale est de 99 200euros. Le surcout pour chaque site est d'environ 1 300€, pour 21 sites ASA.

Dans cette hypothèse, la dépense serait de 99 200€ et la rentrée de 27 300€.

Dans le cas de l'hypothèse 2, la dépense SMIF est de 70 700, contre un total de 99 200. Soit 28 500€ de surcout. Divisé par 21 sites, cela fait 1357€ par site

L'ASA de Chambéon paierait pour 3 comptages (SP, R13, R16, et pas pour Petite Motte). L'ASA du Poulailier n'aurait pas de dépense et l'ASA de Champdieu ou de Sury aurait à leur charge le remplacement de leurs équipements (3 à 4000€).



XIII – LETTRE DE M. LE SOUS-PREFET SUR LA COMPETENCE EAU POTABLE

- Information, première analyse et positionnement

XIV – Renouvellement contrat exploitation et mise en commun

- En 2030, le contrat d'exploitation du Canal arrivera à échéance.
- Quelles possibilités d'évolution du contrat ?
- Faut-il envisager une mise en commun avec les ASA ?

XV – Classement des digues du Canal

- Voir le courrier de la DDT42 du 8 avril 2026 ci-dessous.
- Faisant suite à cette obligation, un travail collaboratif avec la DDT42 s'est organisé pour un projet d'arrêté conformément à la lettre ci-annexée.
- Cet arrêté aura des conséquences en terme de budget,

Affaire suivie par : Thierry Dumas
Service Eau Environnement
Rôle Police et Politique de l'Eau - TFL
Tél : 04 77 43 31 72
Courriel : thierry.dumas@loire.gouv.fr

Le directeur

SMIF

1, rue Michel Portier

BP 181

42 604 MONTBRISON Cedex

OBJET : Classement des digues du canal du Forez

REF : 42-2013-00245

P. J. :

En 2010, le service de la police de l'eau a proposé à monsieur le préfet le classement du canal du Forez au titre de la rubrique 3.2.5.0 (Barrage de retenue et digues de canaux) défini à l'article R.214-1 du code de l'environnement. Un projet d'arrêté, découpant le canal en biefs indépendants, vous a été soumis pour avis avant le CODERST du 5 juillet 2010.

Ce projet d'arrêté prévoyait de segmenter le canal en cinq biefs :

- Bief n° 1 : de la prise d'eau du barrage de Grangent au lieu-dit « Les Marmittes » ;
- Bief n° 2 : du lieu-dit « Les Marmittes » à la Fourmousse ;
- Bief n° 3 : de la Fourmousse à la Curalze ;
- Bief n° 4 : de la Curalze à la chute Peyer ;
- Bief n° 5 : de la chute Peyer au Mont d'Uzore.

Par courrier du 1^{er} juillet 2010, le SMIF a contesté le découpage proposé, considérant qu'il n'était pas cohérent. Il a en outre sollicité un report de la prise de cet arrêté pour définir, en concertation avec la DDT, les tronçons devant faire l'objet d'un classement.

Afin de prendre en compte les effets du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015, qui établit les règles applicables aux ouvrages de prévention des inondations et les règles de sûreté des ouvrages hydrauliques, la DREAL a conduit une analyse concernant le classement ou non des biefs repris. Il en résulte les conclusions suivantes pour chaque bief :

N° du bief	Rive	Hauteur maximale (en m)	Volumé (en millions de m³)	Classement
1	Droite	7	0,137409	Classe C en raison des hauteurs, volumes et de la présence d'habitations à l'aval
	Gauche	6	0,137409	
2	Droite	2	0,066692	Une vérification de la hauteur est nécessaire (habitations présentes à l'aval)
	Gauche	1,5	0,066692	Non classé, hauteur < 2m
3	Droite	3,5	0,056363	Classe C en raison de la hauteur, volume et de la présence d'habitations à l'aval
	Gauche	2	0,056363	
4	Droite	6	0,040702	Non classé, volume inférieur à 50 000 m³
	Gauche	6	0,040702	
5	Droite	6	0,021357	Non classé, volume inférieur à 50 000 m³
	Gauche	6	0,021357	

Il ressort de cette analyse que :

- les biefs n° 1 (rive droite et gauche) et n° 3 (rive droite) apparaissent relever de la rubrique 3.2.5.0 ;
- les biefs n° 2 (rive gauche), n° 4 et n° 5 apparaissent non classés ;
- compte tenu de la présence d'habitations à l'aval des biefs n° 2 (rive droite) et n° 3 (rive gauche), la hauteur des digues (inférieure ou égale à 2 m) restent à confirmer pour conclure sur le classement ou non de ces tronçons.

Nous vous proposons de programmer une rencontre SMIF / DREAL / DDT afin de partager nos données, les conditions réglementaires à respecter ainsi que nos approches respectives sur ce futur classement du canal et le calendrier de sa mise en œuvre. Celle-ci pourrait être envisagée fin avril - début mai.

Directeur Départemental des Territoires
Arnaud DUBREUIL
Signature

Copie : DREAL/PMH/POH

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau au sein du service de l'eau. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit ou obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au service de la police de l'eau de votre département.

XVI – ASA HOPITAL – Extension reseau

- Caution de garantie partielle, suite.
- Réponse de Mme GUILLOT Sylvie, Inspectrice-Conseillère aux décideurs locaux – SGC Montbrison (voir email ci-après)

Bonjour,

Concernant votre interrogation sur la possibilité du SMIF de garantir le prêt de l'ASA de l'Hôpital le Grand, je vous prie de trouver ci après la réponse de notre conseiller en matière juridique du Secteur Public local en DDRIIP

"Le SMIF est un syndicat mixte ouvert et constitue un établissement public (cf [article L5721-1](#) du code général des collectivités territoriales).

Or les établissements publics sont régis par le principe de spécialité : contrairement aux collectivités territoriales, les établissements publics ont des compétences d'attribution fixées par la loi et/ou leurs statuts et ne peuvent donc agir en dehors des compétences que leur confèrent la loi ou leurs statuts.

S'agissant des syndicats mixtes ouverts, aucune disposition du CGCT ne les autorise à garantir les emprunts de leurs membres.

Quant aux statuts du SMIF, ils restent muets sur les garanties d'emprunt que solliciteraient les membres du syndicat.

J'en déduis que le SMIF n'est ni légalement ni statutairement habilité à accorder des garanties d'emprunt aux membres du syndicat.

En revanche, l'ASA peut éventuellement bénéficier d'une garantie d'emprunt des collectivités territoriales, en particulier la commune de L'Hôpital le Grand ou le département de la Loire.

Rien n'interdit a priori à l'ASA de bénéficier de plusieurs garanties d'emprunt.

Je rappelle que les règles prudentielles des [articles L2252-1 et suivants](#) du CGCT ne concernent pas les garanties d'emprunt accordées à des personnes morales de droit public (les ASA sont des établissements publics à caractère administratif et sont donc des personnes morales de droit public, cf [article 2](#) de l'ordonnance du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires)."

Cordialement



Sylvie GUILLOT
Inspectrice-Conseillère aux décideurs locaux
SGC de Montbrison
26 B Boulevard Luchère 42600 Montbrison
06 22 34 96 08

XVII – Carrières de Sury le Comtal

L'enquête publique démarre du 15/06/2026 au 15/09/2026

A titre de rappel, vous avez réceptionné un courriel d'information sur lequel vous pouvez réagir en déposant un message pour soutenir le projet de stockage d'eau via le lien transmis : www.registre-dematerialise.fr/7332/

XVIII – Informations/Planning

- dates des prochaines réunions du Comité :
 - Le Lundi 19 octobre 2026 (Dates CHOMAGE)
 - Le mercredi 9 décembre 2026 (DOB)
- réunion à fixer dans les deux mois soit avant le 9/03/2027 :
 - **Fin Janvier 2027/Début Février 2027 (VOTE BUDGET).**

 **Information Grandes Visites du Canal 2026 à planifier*.**

** Les élus sont invités à participer aux visites pour découvrir le Canal du Forez.*

XIX – Questions diverses



Pour plus d'informations


www.canaldutorez.fr

Rubrique « actualités » à consulter avec des informations sur :

- Les travaux
- La gestion
- Les éventuelles mesures de restrictions d'eau
- Fonctionnement du SMIF, des ASA



Fil d'actualité |
LinkedIn



YouTube



SMIF CANAL DU FOREZ



SMIF Canal du Forez

@SMIFCanalduForez • 1 abonné • 1 vidéo
 La chaîne du SMIF, gestionnaire du canal du Forez

Vidéos

Posts



Canal du Forez de l'eau et des hommes

Documentaire de 52 mn réalisé par Anelyse LAFAY-DELHAUTAL

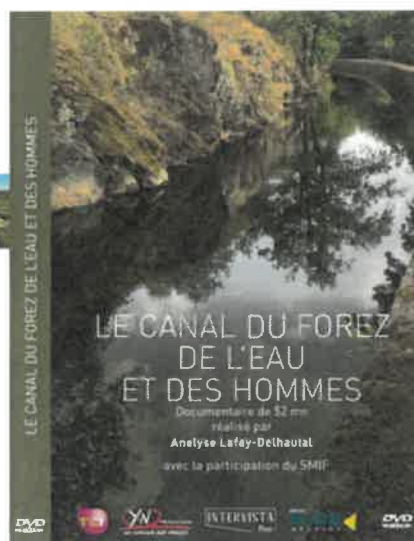
À voir sur : **DAILYMOTION**

LE CANAL DU FOREZ DE L'EAU ET DES HOMMES

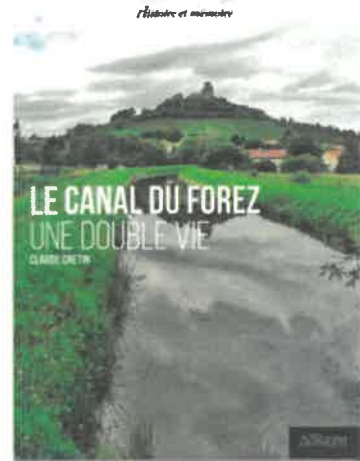
Documentaire de 52 mn
réalisé par Anelyse Lafay-Delhaulat

Le documentaire raconte la vie de ce canal initié sous l'ère de Napoléon III à l'aide d'archives inédites et de témoignages actuels. Cette construction a permis à la plaine du Forez de se transformer et de se développer économiquement. Des berges de la Loire au lit profond se source jusqu'à la berge d'Urdé où il finit, l'histoire de ce canal permet de découvrir des lieux méconnus, et des pages d'histoire écrites par les hommes d'hier et d'aujourd'hui. L'eau, au 19^e comme au 21^e siècle est source de vie et d'enjeux majeurs pour l'agriculture et pour le quotidien des habitants du Forez. Le canal est un bien précieux qui appartient au patrimoine français.

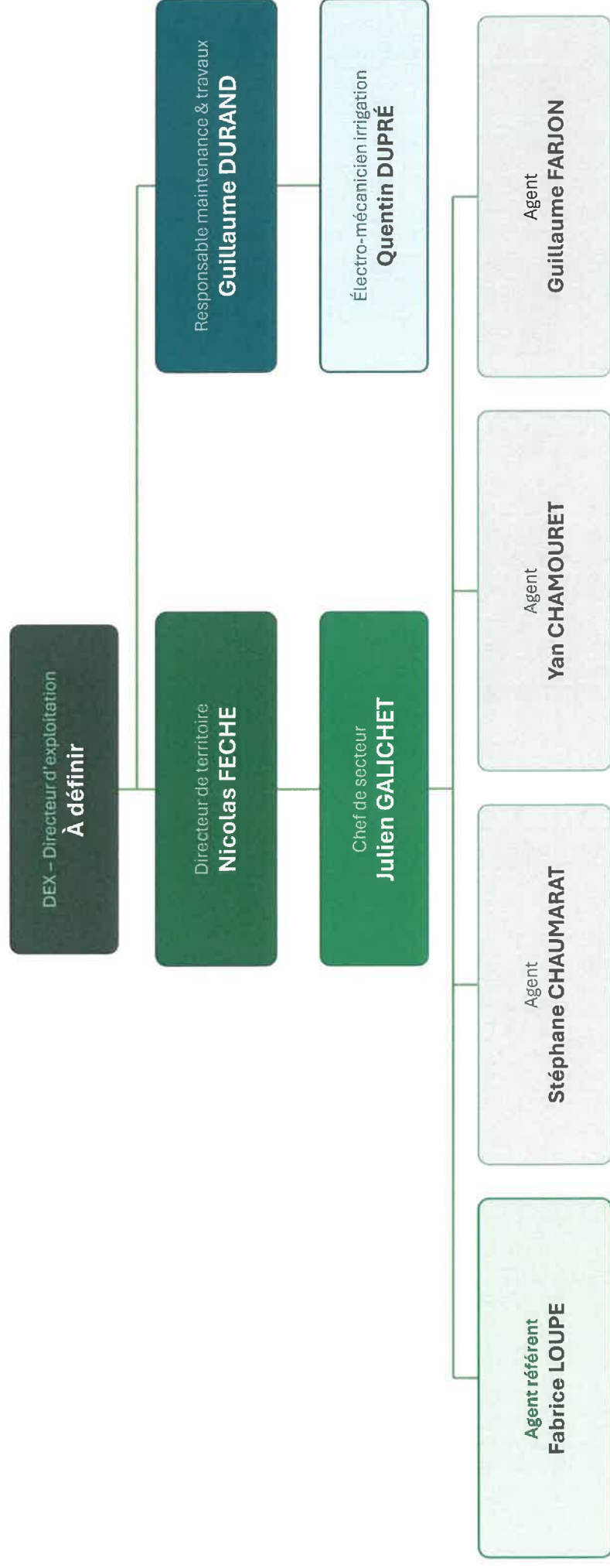
Une coproduction : Télévision Loire 7 - F.H. Productions - InterVista Prod - Ansa Cam Studio
 Réalisation : Anelyse LAFAY-DELHAUTAL
 Producteur : Anelyse LAFAY-DELHAUTAL - Jean-Marc 1989
 Production exécutive : Anelyse LAFAY-DELHAUTAL
 Direction graphique : Anelyse LAFAY-DELHAUTAL
 Avec la participation du SMIF Canal du Forez et de l'Agence locale



Loire
LE DÉPARTEMENT



SAUR – Nouvelle organisation | Organigramme



SAUR – Nouvelle organisation | Passation de gouvernance

Transition de l'interlocuteur principal : de Guillaume Durand vers Julien Galichet



HIER – GOUVERNANCE INITIALE

Guillaume DURAND

Responsable maintenance & travaux, interlocuteur principal pour le suivi opérationnel et la relation au quotidien.

PHASE DE PASSATION *Juin → fin octobre 2026*

Transmission & accompagnement

Transfert des dossiers en cours et accompagnement, avec prise de compétences complètes de Julien Galichet en octobre.

Régulation du canal assurée par Guillaume DURAND avec passation progressive à Julien GALICHET et Fabrice LOUPE

DÈS OCTOBRE 2026

Julien GALICHET

Chef de secteur, désormais interlocuteur principal pour le pilotage et la coordination des équipes.

Régulation du canal assurée par Julien Galichet et Fabrice Loupe.

SAUR – SMIF – CCFE | Incident eaux brutes

Incident sur la qualité de l'eau brute – Usine de Feurs | Samedi 13 juin 2026

LE CONSTAT

- **Eaux non traitables – turbidité > 150 NTU**
- Mise en suspension de particules sur le linéaire de la canalisation
- Ouverture de la vidange : retour à la normale en fin de journée
- Déclenchement d'une cellule de crise

1^{er} incident de cette ampleur en 20 ans

1 Nettoyage annuel

Collecteur Uzore et bache du dégrilleur (prise d'eau réserve), à caler avant saison, hors chômage.

2 Protocole de purges

Définir un protocole de purges avant saison sur l'antenne de Poncins, en lien avec les services de la CCFE.

3 Métrologie en continu

Installer une métrologie à la station d'Uzore et au point de desserte : a minima un turbidimètre avec suivi en continu.

4 Clapets anti-retour

Mettre en place des clapets anti-retour sur les piquages de Chambéon.

RECOMMANDATION TRANSVERSE Instaurer une communication renforcée et créer une chaîne d'alerte en cas d'incident majeur.



Note arrêt 2G-3G Migration vers 4G et 5G

La 2g et la 3g s'arrêtent respectivement fin 2026 et 2029. A noter que le réseau cuivre ferme progressivement commune par commune jusqu'au 31/01/2029. A noter que la 4G a commencé à être déployée en France en 2016, la 5G en 2021.

Nos installations sont toutes concernées, puisqu'en 2021, nous avons fait le choix de résilier tous nos abonnements cuivre (gestionnaire SMIF) pour passer ces abonnements à SAUR, qui proposaient des prix plus bas que ce que l'on trouvait dans le commerce, abonnement m2m (cf. PJ 99_DE-AVENANT2 et Note SMIF AV2). Le coût des télécommunications passait pour le SMIF de 5880€ à 2202€ HT / an.

Aujourd'hui nous avons 7 sites à échéance 2026 (ceux équipés en 2G actuellement) et 27 sites à fin 2029 (ceux actuellement équipés en 3G).

Le choix de renouvellement via Sofrel est triple, voir quadruple :

- Renouvellement par un S4w avec écran à 3800€ (c'est un S4W permettant à ce jour des manipulations d'organe sur place : ouvrir une vanne, enclencher un cycle de lavage sur place)
- Renouvellement par un S4w sans écran à 2600€ (c'est un poste local de télégestion permettant la gestion d'une station de pompage avec des multiples entrées).
- Renouvellement par un DL4 à 1300€. Ce sont des équipements autonomes, peu énergivore qui permettent de venir chercher une information (un débitmètre, une sonde de niveau) mais pas d'envoyer des alarmes ou de piloter une station de pompage.
- Renouveler sans passer par le réseau mobile, mais en utilisant le réseau Lora du SIEL. Actuellement SAUR, ne propose pas d'abonnements sur cette base

A ce stade il faut bien différencier les obligations de l'ASA et du SMIF au sein d'une station de pompage : le SMIF souhaite récupérer les infos du débitmètre pour organiser la distribution d'eau et la gestion du canal, ainsi que permettre la facturation. C'est historiquement le SMIF qui a installé les premières télétransmissions sur les stations de pompage dans le cadre des programmes de régulation qui ont été subventionnés.

L'ASA cherche à piloter la station, avec des envois d'alarme, de consignes.

Le SMIF paye beaucoup de télétransmission, et certaines ASA en payent aussi elles-mêmes :

ASA la Pra paye une télétransmission pour son surpresseur.

ASA Sury paye pour sa station, le SMIF paye une télétransmission pour le débitmètre, le bac, et regard de l'artère.

ASA Poulailler et Hôpital doivent payer une télétransmission pour leur SP / surpresseur dans le cadre de leur contrat d'exploitation.

ASA Mornand paye une télétransmission pour des caméras observant le débitmètre.

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur de la Forez

Immeuble Le Vauvax - 2^{ème} étage - Parc des Contes de la Forez, 1, rue Michel Portier

Adresse postale : S.M.I.F. - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Tél. : 04 77 96 10 39 - Fax : 04 77 58 83 08 - contact@smif42.fr - www.canaldeforez.fr

ASA de Champdieu paye une télétransmission pour sa SP.

Bref, il y a autant de cas de figures que d'ASA, et ces cas de figures sont liés à l'historique et à la mise en place des installations (2 exploitants différents, des équipements différents géographiquement...)

Aussi il nous faut enclencher le renouvellement des 7 sites :

Bâche de retenue de Champdieu (dégrilleur Villeroy)

Chambre de vannes Pralong

Comptage Chambeon

Comptage ASA Champdieu

Comptage ASA Villedieu

Comptage R 13 le Breuil (chambeon)

Comptage R16 les chaninats (Chambéon)

Mais aussi de prendre une décision générale, permettant de faire face aux cas de figures à venir.

L'ASA de Champdieu finance son renouvellement d'équipement. Guillaume DURAND m'a indiqué en off que le devis pour l'ASA de Champdieu ne permettait pas de récupérer les informations de l'automate. A creuser avec SAUR et Y.OGIER.

Dans le cas présent, les ouvrages suivants sont à renouveler, avec les propositions suivantes faites par l'exploitant, et reprenant les utilisations actuelles :

libelle_installation	Fournisseur	support	Modele	Echéance	Echéance contrat	type matériel de remplace	montant de la proposition	si devis - établi ?
Bâche de retenue de Champdieu	Bouygtel	2GOnly	S550	2026	31/03/2030	SOFFREL_S4 W	3800	oui
Chambre de vannes Pralong	Bouygtel	2GOnly	S550	2026	31/03/2030	SOFFREL_S4 W	2600	oui
Comptage Chambeon	Bouygtel	2GOnly	S530	2026	31/03/2030	SOFFREL_S4 W	2600	oui
Comptage ASA Villedieu	Bouygtel	2GOnly	S530	2026	31/03/2030	SOFFREL_S4 W	2600	oui
Comptage R13 le Breuil (chambeon)	Bouygtel	2GOnly	S530	2026	31/03/2030	SOFFREL_S4 W	2600	oui
Comptage R16 les chaninats (Chambéon)	Bouygtel	2GOnly	S530	2026	31/03/2030	SOFFREL_S4 W	2600	oui

Dans cette configuration, le coût 2026 est de 19 400 € HT.

Le SMIF a besoin sur Pralong / Comptage Chambéon / Villedieu / R13 et R16 simplement d'un DL4 à 1300€.

Pour comptage Chambéon, les besoins de l'ASA sont ceux d'un S4W à 2600€. Sur R13 et R16, les besoins à venir (avec le projet de l'ASA de Chambéon) seront dans un avenir proche ceux d'un S4W.

Les questions sont :

Le SMIF renouvelle t'il les équipements pour ses besoins uniquement ou pour ceux de l'ASA ?

Le SMIF refacture-t-il des frais aux ASA si le renouvellement est fait pour les besoins des ASA ?

Le SMIF prend -il en charge les coûts de télécommunication des ASA si l'installation peut être mutualisée ?

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

Immeuble Le Vanban - 2^{ème} étage - Parc des Contes du Forez, 1, rue Michel Portier

Adresse postale : S.M.I.F. - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Tél. : 04 77 96 10 39 - Fax : 04 77 58 83 08 - contact@smif42.fr - www.canalduforez.fr

Le SMIF valide t'il la dépense 2026 et 2029 à venir ?
 Pouvons nous envisager un financement ?

* Estimatif avant décision 2026 : 19 400 €

* Estimatif avant décision 2029 : 79 800 €

Julien PION, le 09.06.26

Antenne de Feurs (bigny)	Bouygtel	3G+2G	S530	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	3800	
ASA Sury Le Comtal comptage + bac	Bouygtel	3G+2G	S550	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	2600	
Barrage de grangent	Bouygtel	3G+2G	S530	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	2600	
Comptage ASA Chalain Le Comtal	Bouygtel	3G+2G	S550	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	2600	
Comptage ASA de l'Hopital	Bouygtel	3G+2G	S550	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	2600	
Comptage ASA de Mornand	Bouygtel	3G+2G	S550	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	2600	
Comptage ASA de Pralong	Bouygtel	3G+2G	S550	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	2600	
Comptage ASA de Saint Rambert	Bouygtel	3G+2G	S550	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	2600	
Comptage ASA d'Ozon	Bouygtel	3G+2G	S530	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	2600	
Comptage ASA Grézieux	Bouygtel	3G+2G	S550	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	2600	
Comptage ASA la Pra	Bouygtel	3G+2G	S530	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	2600	
Comptage ASA Magneux	Bouygtel	3G+2G	S550	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	2600	
Comptage ASA Mont du Soir	Bouygtel	3G+2G	S530	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	2600	
Comptage ASA Rozet et Aboen	Bouygtel	3G+2G	S530	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	2600	
Comptage Station ASA Chambeon	Bouygtel	3G+2G	S530	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	2600	
Grande Curaize	Bouygtel	3G+2G	S550	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	3800	
Les Marmites	Bouygtel	3G+2G	S550	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	3800	
Station les Vignasses ASA Saint Oyprien	Bouygtel	3G+2G	S550	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	2600	
Vanne de décharge des Miauds	Bouygtel	3G+2G	S550	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	3800	
Vanne de décharge du Frecon	Bouygtel	3G+2G	S550	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	3800	
Vanne de décharge La Brulée	Bouygtel	3G+2G	S530	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	3800	
Vanne de décharge Le Comelon	Bouygtel	3G+2G	S550	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	3800	
Vanne de décharge Le Pheline	Bouygtel	3G+2G	S550	2029	31/03/2030	SOFREL_S4 W	3800	
4278 CS Chambeon Petite Motte	Bouygtel	3G+2G	LS	2029	31/03/2030	DL4	1300	
4278 CS Chute Peyer H2035	Bouygtel	3G+2G	LT	2029	31/03/2030	DL4	1300	
4278 DO 01 Combe Mont D'Uzore	Bouygtel	3G+2G	LT	2029	31/03/2030	DL4	1300	
4278 DO 02 Combe Mont D'Uzore	Bouygtel	3G+2G	LT	2029	31/03/2030	DL4	1300	
ASA CS VEAUCHETTE	Bouygtel	2G Only	S510	2026	01/04/2030	SOFREL_S4 W	2600	
ASA Chalain d'Uzore	Bouygtel	3G+2G	S550	2029	01/04/2030	SOFREL_S4 W	2600	

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

Immeuble Le Vaux - 2^{ème} étage - Parc des Contes du Forez, 1, rue Michel Partier

Adresse postale : S.M.I.F. - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Tél. : 04 77 96 10 39 - Fax : 04 77 58 83 08 - contact@smif42.fr - www.smx42forez.fr

Aide à la décision / Proposition

Fin 2G3G – Migration vers 4G et 5G

Au total 36 sites sont concernés. Sur ces 36 sites, on trouve	
Sonde de niveau et vanne de décharge sur le canal :	11
Comptage pour ASA :	21
Comptage autre / vanne / Site SMIF :	4
Différentes hypothèses sont proposées pour aider les élus à la décision.	

Hypothèse 1 : prise en charge SMIF à 100% du renouvellement total

Le SMIF prend en charge la totalité des coûts de modification suite à l'arrêt de la 2G/3G.
Coût Total 99 200 € HT sur 4 an, soit 24 800€/an.
Gain de 2 600 € pour l'ASA de Champdieu
ASA de l'hôpital (projet en cours)
ASA Sury Craitilleux
L'ASA de Boisset St Priest aura certainement une dépense à faire.
L'ASA du Poulailler s'est équipée dans le cadre de son projet.

Le SMIF a besoin de garantir l'accès à son exploitant aux stations de pompage.

Hypothèse 2 : le SMIF renouvelle les équipements pour ses besoins

Le SMIF prend en charge uniquement ses besoins. Il faudra gérer le chantier en lien avec les ASA qui devront elles s'équiper en équipements de télétransmission et en abonnement pour leurs usage (coût abonnement : environ 5€/mois, mais difficile à contracter pour des présidents d'ASA affiliés au SGC).

Chaque Comptage ASA nous coûtera 1300 euros, les sondes de niveau et vanne entre 1 300 et 3 800 (en fonction d'une possibilité de réglages d'ouverture sur place).

La dépense SMIF total est de 70 700€. Les ASA auront au minimum 3 à 4000 euros d'investissement pour mettre en place une télétransmission à proximité de la nôtre. Soit pour les ASA une dépense total entre 57 000 et 76 000euros pour les ASA.

Hypothèse 3 : le SMIF renouvelle à 100% et refacture aux ASA

La dépense totale est de 99 200euros. Le surcoût pour chaque site est d'environ 1 300€, pour 21 sites ASA.

Dans cette hypothèse, la dépense serait de 99 200€ et la rentrée de 27 300€.

Dans le cas de l'hypothèse 2, la dépense SMIF est de 70 700, contre un total de 99 200. Soit 28 500€ de surcoût. Divisé par 21 sites, cela fait 1357€ par site

L'ASA de Chambéon paierait pour 3 comptages (SP, R13, R16, et pas pour Petite Motte). L'ASA du Poulailler n'aurait pas de dépense et l'ASA de Champdieu ou de Sury aurait à leur charge le remplacement de leurs équipements (3 à 4000€).

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

Immeuble Le Vanux - 2^{ème} étage - Parc des Contes du Forez, 1, rue Michel Portier

Adresse postale : S.M.I.F. - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Tél. : 04 77 96 10 39 - Fax : 04 77 58 83 08 - contact@smif42.fr - www.sanctuaireduforez.fr

Saint-Étienne, le

08 AVR. 2026

Affaire suivie par : Thierry Dumas
Service Eau Environnement
Pôle Police et Politique de l'Eau - TFL
Tél. : 04 77 43 31 72
Courriel : thierry.dumas@loire.gouv.fr

Le directeur

SMIF

**1, rue Michel Portier
BP 181**

42 604 MONTBRISON Cedex

OBJET : Classement des digues du canal du Forez

REF. : 42-2013-00245

P. J. :

En 2010, le service de la police de l'eau a proposé à monsieur le préfet le classement du canal du Forez au titre de la rubrique 3.2.5.0 (Barrage de retenue et digues de canaux) défini à l'article R.214-1 du code de l'environnement. Un projet d'arrêté, découpant le canal en biefs indépendants, vous a été soumis pour avis avant le CODERST du 5 juillet 2010.

Ce projet d'arrêté prévoyait de segmenter le canal en cinq biefs :

- Bief n° 1 : de la prise d'eau du barrage de Grangent au lieu-dit « Les Marmites » ;
- Bief n° 2 : du lieu-dit « Les Marmites » à la Fourmouse ;
- Bief n° 3 : de la Fourmouse à la Curaize ;
- Bief n° 4 : de la Curaize à la chute Peyer ;
- Bief n° 5 : de la chute Peyer au Mont d'Uzore.

Par courrier du 1^{er} juillet 2010, le SMIF a contesté le découpage proposé, considérant qu'il n'était pas cohérent. Il a en outre sollicité un report de la prise de cet arrêté pour définir, en concertation avec la DDT, les tronçons devant faire l'objet d'un classement.

Afin de prendre en compte les effets du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015, qui établit les règles applicables aux ouvrages de prévention des inondations et les règles de sûreté des ouvrages hydrauliques, la DREAL a conduit une analyse concernant le classement ou non des biefs repris. Il en résulte les conclusions suivantes pour chaque bief :

N° du bief	Rive	Hauteur maximale (en m)	Volume (en millions de m³)	Classement
1	Droite	7	0,137409	Classe C en raison des hauteurs, volumes et de la présence d'habitations à l'aval
	Gauche	6	0,137409	
2	Droite	2	0,066692	Une vérification de la hauteur est nécessaire (habitations présentes à l'aval)
	Gauche	1,5	0,066692	Non classé, hauteur < 2m
3	Droite	3,5	0,056363	Classe C en raison de la hauteur, volume et de la présence d'habitations à l'aval
	Gauche	2	0,056363	Une vérification de la hauteur est nécessaire (habitations présentes à l'aval)
4	Droite	6	0,040702	Non classé, volume inférieur à 50 000 m³
	Gauche	6	0,040702	
5	Droite	6	0,021357	
	Gauche	6	0,021357	

Il ressort de cette analyse que :

- les biefs n° 1 (rive droite et gauche) et n° 3 (rive droite) apparaissent relever de la rubrique 3.2.5.0 ;
- les biefs n° 2 (rive gauche), n° 4 et n° 5 apparaissent non classés ;
- compte tenu de la présence d'habitations à l'aval des biefs n° 2 (rive droite) et n° 3 (rive gauche), la hauteur des digues (inférieure ou égale à 2 m) restent à confirmer pour conclure sur le classement ou non de ces tronçons.

Nous vous proposons de programmer une rencontre SMIF / DREAL / DDT afin de partager nos données, les conditions réglementaires à respecter ainsi que nos approches respectives sur ce futur classement du canal et le calendrier de sa mise en œuvre. Celle-ci pourrait être envisagée fin avril – début mai.

Direction Départementale des Territoires
Service Eau Environnement
Responsable du service
Claire-Lise OUDIN

Copie : DREAL/PRNH/POH

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

secretariat

De: Comptabilite Smif
Envoyé: mardi 16 juin 2026 16:47
À: secretariat
Objet: TR: TR: garantie d'emprunt à une ASA

Cordialement.

Isabelle SONNALIER
Assistante Administrative
Gestion Financière et Comptable
Ligne directe : **04 77 96 22 52** – Email : comptabilite@smif42.fr



SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ
1, rue Michel Portier – BP 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX
Tél. fixe : 04 77 96 10 39 – Fax : 04 77 58 83 08
Email : contact@smif42.fr – Site internet : www.canalduforez.fr



Respecter l'environnement – n'imprimer ce mail que si nécessaire

De : Comptabilite Smif
Envoyé : lundi 15 juin 2026 08:48
À : BROSSE CHANTAL DEPARTEMENT (chantal.brosse@loire.fr) <chantal.brosse@loire.fr>
Cc : 'direction@smif42.fr' <direction@smif42.fr>
Objet : TR: TR: garantie d'emprunt à une ASA

Bonjour

Veuillez trouver ci-joint la réponse du SGC concernant la garantie d'emprunt.

Cordialement.

Isabelle SONNALIER
Assistante Administrative
Gestion Financière et Comptable
Ligne directe : **04 77 96 22 52** – Email : comptabilite@smif42.fr



SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ
1, rue Michel Portier – BP 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX
Tél. fixe : 04 77 96 10 39 – Fax : 04 77 58 83 08
Email : contact@smif42.fr – Site internet : www.canalduforez.fr



Respecter l'environnement – n'imprimer ce mail que si nécessaire

De : sylvie.guillot <sylvie.guillot@dgfip.finances.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 12 juin 2026 16:33

À : Comptabilite Smif <comptabilite@smif42.fr>

Cc : FAVARD Marie-Christine (42) <marie-christine.favard@dgfip.finances.gouv.fr>; patrick.dumont <patrick.dumont@dgfip.finances.gouv.fr>; GUILLOT Sylvie (42) <sylvie.guillot@dgfip.finances.gouv.fr>

Objet : Re: TR: garantie d'emprunt à une ASA

Bonjour,

Concernant votre interrogation sur la possibilité du SMIF de garantir le prêt de l'ASA de l'Hopital le Grand, je vous prie de trouver ci après la réponse de notre conseiller en matière juridique du Secteur Public local en DDFIP

"Le SMIF est un syndicat mixte ouvert et constitue un établissement public (cf [article L5721-1](#) du code général des collectivités territoriales).

Or les établissements publics sont régis par le principe de spécialité : contrairement aux collectivités territoriales, les établissements publics ont des compétences d'attribution fixées par la loi et/ou leurs statuts et ne peuvent donc agir en dehors des compétences que leur confèrent la loi ou leurs statuts.

S'agissant des syndicats mixtes ouverts, aucune disposition du CGCT ne les autorise à garantir les emprunts de leurs membres.

Quant aux statuts du SMIF, ils restent muets sur les garanties d'emprunt que solliciteraient les membres du syndicat.

J'en déduis que le SMIF n'est ni légalement ni statutairement habilité à accorder des garanties d'emprunt aux membres du syndicat.

En revanche, l'ASA peut éventuellement bénéficier d'une garantie d'emprunt des collectivités territoriales, en particulier la commune de L'Hôpital le Grand ou le département de la Loire.

Rien n'interdit a priori à l'ASA de bénéficier de plusieurs garanties d'emprunt.

Je rappelle que les règles prudentielles des [articles L2252-1 et suivants](#) du CGCT ne concernent pas les garanties d'emprunt accordées à des personnes morales de droit public (les ASA sont des établissements publics à caractère administratif et sont donc des personnes morales de droit public, cf [article 2](#) de l'ordonnance du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires)."

Cordialement



Sylvie GUILLOT
Inspectrice/Conseillère aux décideurs locaux
SGC de Montbrison
26 B Boulevard Lachèze 42600 Montbrison
06 22 34 96 06

Le 11/06/2026 à 12:47, Comptabilite Smif a écrit :

Bonjour Mme GUILLOT

Je reviens vers vous au sujet de ma demande avez-vous pu avoir des éléments ?

Le Comité du SMIF se réunit le 22/06 pensez vous qu'il soit possible que nous ayons des éléments pour cette date ?

Bien cordialement.

Isabelle SONNALIER

Assistante Administrative
Gestion Financière et Comptable

Ligne directe : **04 77 96 22 52** – Email : comptabilite@smif42.fr



SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

1, rue Michel Portier – BP 181 – 42604 MONTBRISON CEDEX

Tél. fixe : 04 77 96 10 39 – Fax : 04 77 58 83 08

Email : contact@smif42.fr – Site internet : www.canalduforez.fr



Respecter l'environnement – n'imprimer ce mail que si nécessaire

De : Comptabilite Smif

Envoyé : mercredi 27 mai 2026 11:40

À : 'sylvie.guillot' <sylvie.guillot@dgfip.finances.gouv.fr>

Cc : FAVARD Marie-Christine (42) <marie-christine.favard@dgfip.finances.gouv.fr>; DAUPHANT

Christian (42) <christian.dauphant@dgfip.finances.gouv.fr>

Objet : RE: garantie d'emprunt à une ASA

Bonjour Mme GUILLOT

Il s'agirait de l'ASA DU SECTEUR DE L'HOPITAL qui est gérée par le SGC.

Le montant des subventions s'élèvent à 2 806 906 € l'ASA DU SECTEUR DE L'HOPITAL attend les arrêtés attributifs, le taux de subvention est de 70%.

Les dossiers de consultation des entreprises ne sont pas encore déposés, le Président attend les arrêtés de subvention, vu la conjoncture le Président n'est pas très serein pour les offres de prix qui seront déposées. C'est pourquoi le montant de l'emprunt n'est pas encore voté mais il serait autour de 1 200 000 € avec des durées différentes selon les travaux de canalisation et les travaux de modernisation de la station, les durées pourraient être comprises entre 25 et 30 ans.

Pour le moment cette piste de garantie n'est qu'à l'étude comme la Banque des Territoires demande une garantie d'emprunt, merci de nous communiquer les infos nécessaires à une prise de décision.

Bien cordialement.

Isabelle SONNALIER

Assistante Administrative

Gestion Financière et Comptable

Ligne directe : **04 77 96 22 52** – Email : comptabilite@smif42.fr



SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

1, rue Michel Portier – BP 181 – 42604 MONTBRISON CEDEX

Tél. fixe : 04 77 96 10 39 – Fax : 04 77 58 83 08

Email : contact@smif42.fr – Site internet : www.canalduforez.fr



Respecter l'environnement – n'imprimer ce mail que si nécessaire

De : sylvie.guillot <sylvie.guillot@dgfip.finances.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 27 mai 2026 08:38

À : Comptabilite Smif <comptabilite@smif42.fr>

Cc : FAVARD Marie-Christine (42) <marie-christine.favard@dgfip.finances.gouv.fr>; DAUPHANT Christian (42) <christian.dauphant@dgfip.finances.gouv.fr>; GUILLOT Sylvie (42) <sylvie.guillot@dgfip.finances.gouv.fr>

Objet : Re: garantie d'emprunt à une ASA

Bonjour Mme Sonnalier,

Avant de pouvoir vous répondre, je dois interroger notre service juridique en DDFIP.

J'aurai besoin de précision avant d'le questionner.

Quelle est l'ASA concernée et sur quelle(s) collectivité(s) se situe t'elle?

Sur les 4 000 000€ de travaux, à quel pourcentage se monte le montant total des subventions ?

Quel sera le montant du prêt à long terme et sur quelle durée ?

cordialement



Sylvie GUILLOT
Inspectrice/Conseillère aux décideurs locaux
SGC de Montbrison
26 B Boulevard Lachèze 42600 Montbrison
06 22 34 96 06

Le 26/05/2026 à 16:14, Comptabilite Smif a écrit :

Bonjour Mme GUILLOT

Une ASA va réaliser des travaux de modernisation de ses installations pour environ 4 000 000 € HT avec des subventions FEADER REGION DEPARTEMENT, le Président a consulté la Banque des Territoires pour l'emprunt qui demande qu'une Collectivité garantisse l'emprunt. Le SMIF peut-il garantir un emprunt pour une ASA ? si oui quelles sont les modalités et les formalités ?

Cordialement.

Isabelle SONNALIER

Assistante Administrative

Gestion Financière et Comptable

Ligne directe : 04 77 96 22 52 – Email : comptabilite@smif42.fr

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

1, rue Michel Portier – BP 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX

Tél. fixe : 04 77 96 10 39 – Fax : 04 77 58 83 08

Email : contact@smif42.fr – Site internet : www.canalduforez.fr



Respecter l'environnement – n'imprimer ce mail que si nécessaire